

Date

Référence	Demande n°. / Brevet N°.
Demandeur / Titulaire	

**Notification au titre de la règle 163(4) CBE
 Examen quant aux exigences de forme**

Il résulte de l'examen effectué par la section de dépôt que la demande de brevet européen susmentionnée comporte l'irrégularité (les irrégularités) suivante(s) concernant le(s) demandeur(s) :

 Les informations relatives à

- l'adresse
- la nationalité
- l'Etat du domicile ou du siège
-

font défaut.

Vous êtes invité à remédier à l'irrégularité (aux irrégularités) précitée(s) dans un délai non reconductible de **deux mois** à compter de la signification de la présente notification.

S'il n'est pas remédié dans le délai imparti à l'irrégularité (aux irrégularités) constatée(s), la demande de brevet européen sera rejetée (r. 163(6) CBE).

Section de dépôt

